

## DELIBERATION N° 25

### Projets d'écoles 2011/2012

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 38*

#### **LE 24 NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 16 novembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 3.2), M. VERGER Daniel, M. LEGRAS Liliane, M. DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 47), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean

**Sont absents et excusés** : Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n° 4), M. LAPENA Christian, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 48), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 7), M. CHAUVIERE Jean-Claude.

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 4 à n° 53), M. LAPENA Christian à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AUDIGOU Sabine à M. MENARD Joël (de la question n° 48 à n° 53), Mme SANOKO Barkissa à Mme MELE Claire (de la question n° 7 à n° 53), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que chaque année, les écoles transmettent au service les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre dans le cadre de leur projet d'école, afin de rechercher les financements nécessaires. Il est important de noter que depuis quelques années, la Ville se retrouve seule à contribuer financièrement dans ce domaine. En effet, la disparition du dispositif des classes à Projets à caractère Artistique et Culturel (PAC) et le fait que l'Education Nationale n'attribue plus aucune aide financière pour ces actions induit que la Ville soit le seul partenaire restant.

La répartition des crédits prévus au budget 2011 est basée sur des critères priorisant les actions axées sur le développement durable, des actions culturelles fortes, les projets en lien avec la lecture.

Comme chaque année, la Ville maintient l'accès gratuit de l'Estran pour les écoles dieppoises. Il est proposé qu'elle prenne en charge les entrées au tarif de groupe de 2 €/élève, dans la limite de 6 000 € par an, soit pour l'année écoulée : 2 € x 2 915 entrées = 5 830 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention s'y rattachant.

L'école Desceliers est la seule à proposer des classes de découvertes. Afin de pouvoir soutenir de manière significative la classe de neige prévue dans le Queyras et le voyage découverte de Londres, il est proposé d'attendre le budget 2012 et d'y inscrire les financements nécessaires.

Il est à noter que les projets éco-écoles sont aidés financièrement sous condition que ces classes participent à l'exposition organisée par la Ville, en partenariat avec l'Education Nationale en fin d'année scolaire.

De même, lorsque les écoles procèderont aux demandes de financements des projets de l'année prochaine, elles devront fournir les bilans et justificatifs de dépenses des projets réalisés avec l'aide de la Ville.

Au vu de ces éléments et afin de ne pas retarder la mise en place de ces actions, il est proposé de verser aux coopératives les sommes figurant sur l'état récapitulatif, pour un montant de 12 920 € à prélever sur le crédit prévu à cet effet au BP 2011 :

211 6574,8 326 = 2 290 €

212 6574,8 326 = 4 800 €

255 6574,8 326 = 5 830 €

Parallèlement, certains projets ne figurent pas dans le tableau récapitulatif ci-joint mais vont bénéficier d'une aide financière émanant d'autres sources (Par exemple, le projet de lutte contre l'illettrisme sera soutenu par l'achat des fournitures nécessaires prises sur les crédits de fournitures des écoles pour un montant de 1 437 €).

Le projet de l'école Thomas réalisé en partenariat avec Lire à Haute Voix Normandie, nécessite un budget important dont une partie pourrait être financée par une aide du Casino sur les exercices 2011 et 2012. La somme est encore à l'étude à ce jour.

Considérant l'avis de la commission n° 4 en date du 15 novembre 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les financements tels qu'ils sont proposés dans le présent rapport et détaillés dans le tableau annexé.

☛ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :  
Publication :  
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--